

ARRETE PORTANT NOMINATION

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Alexandre GRANDAZZI est nommé directeur de l'unité de recherche Edition, interprétation et traduction des textes anciens, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2 :

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le **02 JAN. 2019**

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

